

LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE : ÉVOLUTION ET ADAPTATION LIÉES À LA NOUVELLE GESTION PUBLIQUE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les principes, méthodes et outils de la comptabilité publique.
- Comprendre les évolutions de la comptabilité publique dans le cadre de la nouvelle gestion publique.
- Déterminer le rôle des différents acteurs dans le processus d'exécution comptable.
- Préparer et interpréter les informations comptables.

Thème 1 - Les grands principes et règles de la comptabilité publique

- Le champ de la comptabilité publique budgétaire.
- La comptabilité patrimoniale : classification, comptabilisation des acquisitions, dépréciation et sorties d'inventaires.
- Les spécificités du domaine public en matière de comptabilité.
- Le plan et les nomenclatures comptables.
- Les normes et référentiels comptables et budgétaires publics nationaux (État, collectivités, établissements publics) et internationaux (IPSAS); le rapprochement vers la comptabilité privée.

Thème 2 - Les méthodes et outils de comptabilisation des opérations

- La préparation et l'exécution comptables des dépenses et des recettes.
- La présentation des comptes publics.
- La consolidation des comptes publics.
- La certification des comptes publics ; les audits externes.

Thème 3 - Vers une meilleure interprétation de la situation financière

- L'évaluation de la situation patrimoniale, la valorisation des investissements et leur financement.
- La soutenabilité du budget.
- La comptabilité générale et analytique : application aux programmes et projets.
- Les tableaux de bord financiers, les indicateurs de performance financière.
- Les apports de l'audit et du contrôle interne.

DATES ET LIEU DE FORMATION

du 08 au 26 septembre 2014
3 semaines - La Rochelle (France)

PRESTATION PÉDAGOGIQUE

5 400 € par personne
(hors transport et hébergement)

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres des ministères de l'Économie, des Finances et du Budget.
- Directeurs administratifs et financiers de ministères et établissements publics.
- Responsables des services comptables d'administrations et d'établissements publics.
- Responsables de l'audit, de l'inspection et du contrôle de ministères.
- Cadres de la Cour des comptes.

BON À SAVOIR

Les participants seront amenés à effectuer une courte présentation de leur système comptable.